



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 4 JUILLET 2024

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **36**
- représentés : **6**
TOTAL **42**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 juillet à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

| | | |
|---|--|---|
| <i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe | <i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint | <i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire - |
| <i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire - | <i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> - - | M. Marc DECKERT, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun. |
| <i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint | <i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe | |
| <i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun. | <i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire - | <i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint |
| <i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire - - | <i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe - Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe - | <i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe |
| <i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire - | M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe - | <i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint |
| <i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe - | M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. - | <i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe |
| | | <i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe |

Membres représentés :

| | |
|------------------------|--|
| Mme Marie-Mad. IANTZEN | ayant donné procuration à Mme Sandrine HIMBERT |
| M. David PAULY | ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH |
| M. Eric FRANCHET | ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES |
| M. Philippe HEITZ, | ayant donné procuration à M. Martial HELLER |
| Mme Catherine WOLFF | ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ |
| Mme Caroline PFISTER | ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE |

Membre excusée :

Mme Solène HOEHN, Adjointe d'ERNOLSHEIM/BRUCHE

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D’ACTIVITES « ACTIVEUM »,
4^{EME} TRANCHE : MISE EN SOUTERRAIN DES LIGNES HAUTE TENSION AU DROIT DE LA
ZONE : CONCLUSION D’UNE CONVENTION DE SERVITUDES**

N° 24-51

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 23-85 du 21 septembre 2023, entérinant la convention de mise en souterrain d’un tronçon de ligne HTB – 63 kV entre le poste source d’ALTORF et le pylône N° 4 au droit de la 4^{ème} tranche de de la Zone d’activités « ACTIVEUM » à ALTORF ;

CONSIDERANT que les travaux correspondants sont en voie d’achèvement ;

CONSIDERANT que la mise en place de servitudes idoines sur les biens sur lequel cheminent désormais les réseaux électriques souterrains, et qui appartiennent à la Communauté de Communes, s’avèrent opportun ;

VU ainsi, le projet de convention de servitudes en ce sens, diffusé à l’ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 4 juillet 2024 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 13 juin 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
entérine**

la convention de servitudes suite à la mise en souterrain d’un tronçon de ligne HTB – 63 kV entre le poste source d’ALTORF et le pylône N° 4 au droit de la 4^{ème} tranche de Zone d’Activités « ACTIVEUM » à ALTORF à conclure avec Strasbourg Electricité Réseaux S.A., dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Sylvie TETERYCZ

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 5 juillet 2024
- publication sur le site internet le : 5 juillet 2024

Acte à classer**DE-24-51**

| | | | |
|----------------|---------------------------------|--------------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-05T10-42-37.00 (MI254132783)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20240704-DE-24-51-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES - ZONE D'ACTIVITES " ACTIVEUM ", 4EME TRANCHE : MISE EN SOUTERRAIN DES LIGNES HAUTE TENSION AU DROIT DE LA ZONE : CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES

Date de décision : 04/07/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.3. Conventions de Mandat

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24-51 DEV ECO ZA ACTIVEUM MISE EN SOUTERRAIN LIGNES HAUTE TENSION CONCLUSION CONVENTION.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/07/24 à 10:42

Par **SEGUIN Muriel**

Transmis

Date 05/07/24 à 10:42

Par **SEGUIN Muriel**

Accusé de réception

Date 05/07/24 à 10:48